

## **Les échanges extérieurs de l'Algérie à l'épreuve du partenariat euro-méditerranéen : Quelques éléments d'analyse**

**Sebti Fouzi**

Maître de conférences

Faculté des Sciences Economiques et des Sciences de Gestion  
Université Mentouri – Constantine

### **Résumé**

L'économie algérienne connaît des bouleversements et des réformes qui visent à plus de libéralisation et plus d'ouverture.

L'exigence de plus d'ouverture est également le fait du partenariat euro-méditerranéen dont le vecteur principal de mise en œuvre est l'accord d'association que l'Algérie a signé avec l'Union Européenne .

Or, le processus de libéralisation est porteur de défis puisqu'il est synonyme d'un démantèlement du dispositif tarifaire et non tarifaire qui protège l'économie algérienne .

Que doit faire l'Algérie pour relever les défis d'ouverture de son économie ?

L'étude que nous avons menée nous permet d'affirmer que pour faire face à ces défis , l'Algérie doit rendre son insertion dans l'espace économique euro-méditerranéen la plus avantageuse possible .

Pour ce faire, il est impératif qu'elle saisisse les opportunités que lui présente l'accord d'association : l'aide financière qu'elle doit absorber entièrement, l'aide technique à ses réformes qu'elle doit faire aboutir, enfin et surtout les IDE qu'elle doit savoir attirer .

### **المخلص :**

يشهد الاقتصاد الجزائري تحولات و إصلاحات تهدف إلى أكثر تحرير و أكثر إنفتاح ، و هو ما يتطابق مع ما تشترطه الشراكة الأورو متوسطية و لاسيما إتفاق الشراكة الذي أبرمته الجزائر مع الإتحاد الأوروبي ، لكن هذا التحرير يحمل معه العديد من التحديات التي ستواجهها الجزائر لأن تطبيقه في أرض الواقع سيؤدي لرفع الحواجز الضريبية و غير الضريبية التي تحمي إقتصادها و تجعلها في مأمن من المنافسة الأجنبية .

فماذا على الجزائر أن تفعله لكي تواجه هذه التحديات ؟

إن الدراسة التي قمنا بها سمحت لنا بالوصول إلى النتيجة التالية : إذا ما أرادت الجزائر أن تواجه هذه التحديات بنجاح فعليها أن تحول إندماجها في الفضاء الإقتصادي الأورو متوسطي لصالحها أي أن يكون هذا الإندماج الأكثر إيجابيا ممكن . و من أجل ذلك يصبح من الضروري أن تستغل كل الفرص التي يتضمنها إتفاق الشراكة و خاصة منها المساعدة المالية التي يجب إمتصاصها كليا و المساعدة التقنية لإصلاحاتها التي يجب التسريع بها و إنهاؤها و أخيرا الاستثمارات الأجنبية المباشرة التي يجب النجاح في جذبها .

## ***Introduction***

Les échanges extérieurs de l'Algérie se caractérisent par la place prépondérante qu'occupe le secteur des hydrocarbures dans les exportations, d'une part, et le large approvisionnement de l'économie algérienne par les produits importés, d'autre part. Pendant ce temps, l'économie algérienne connaît des bouleversements et des réformes qui visent à plus de libéralisation et plus d'ouverture.

L'exigence de plus d'ouverture est également le fait du partenariat euro-méditerranéen dont le vecteur principal de mise en œuvre est l'accord d'association que vient de signer l'Algérie avec l'Union Européenne.

Cependant le processus de libéralisation est porteur de défis puisqu'il est synonyme d'un démantèlement du dispositif tarifaire et non tarifaire qui protège l'économie algérienne.

Que doit faire l'Algérie pour rendre la structure de son commerce extérieur plus avantageuse ? Et que doit-elle faire pour relever les défis d'ouverture ?

Pour notre étude, il serait intéressant de connaître les proportions des différents secteurs dans les importations et les exportations algériennes, ce qui dénoterait les forces et les faiblesses de l'économie algérienne dans ses échanges commerciaux avec l'extérieur. Il serait également utile de suivre les orientations géographiques du commerce extérieur de l'Algérie pour voir la part de chaque région géographique dans ses échanges extérieurs ; ce qui nous permettra de connaître les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie. Ceci nous amènera à nous intéresser de façon particulière aux relations commerciales de celle-ci avec l'Union Européenne à l'heure de la signature de l'accord d'association entre les deux parties dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen.

### ***1. Structure du commerce extérieur de l'Algérie par groupe de produits***

Pour saisir la part des différents groupes de produits dans les importations et les exportations algériennes, nous avons dressé le tableau N°1 ci-dessous qui couvre la période 1995-2001 et qui présente ces parts aussi bien en valeur qu'en structure.

**Structure du commerce extérieur de l'Algérie par groupe de produit  
(1995 – 2001)  
en 10<sup>6</sup> US Dollar et en %**

**Importations****Tab. N° 1**

Année	1995		1996		1997		1998*		1999*		2000		2001	
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
<b>Alimentation</b>	2753	25,58	2601	28,59	2494	29,88	1254	26,64	1187	26,95	2415	26,33	2401	24,60
<i>Energie et lubrifiants</i>	113	1,00	110	1,21	117	1,40	68	1,44	67	1,52	129	1,41	103	1,06
<b>Produits bruts</b>	789	7,34	498	5,47	546	6,54	312	6,63	260	5,90	428	4,67	472	4,84
<i>Demi-produits</i>	2372	22,04	1788	19,65	1509	18,08	868	18,44	788	17,89	1655	18,04	1853	18,99
<i>Biens d'équip. Agricoles</i>	41	0,38	41	0,45	20	0,24	18	0,38	42	0,95	85	0,93	156	1,60
<i>Biens d'équip. Industriels</i>	2937	27,30	3022	33,22	2438	29,21	1351	28,70	1421	32,26	3068	33,45	3331	34,13
<i>Biens de consommation</i>	1751	16,27	1038	11,41	1223	14,65	836	17,76	640	14,53	1393	15,19	1444	14,80
<b>Total général</b>	<b>10761</b>	<b>100</b>	<b>9098</b>	<b>100</b>	<b>8347</b>	<b>100</b>	<b>4707</b>	<b>100</b>	<b>4405</b>	<b>100</b>	<b>9173</b>	<b>100</b>	<b>9760</b>	<b>100</b>

**Exportations**

Année	1995		1996		1997		1998*		1999*		2000		2001	
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
<b>Alimentation</b>	110	1,08	136	1,02	41,50	0,29	7	0,12	6	0,12	32	0,15	34	0,17
<i>Energie et lubrifiants</i>	9731	95,02	12494	93,40	13642	96,50	5471	96,64	4662	96,40	21419	97,22	19476	97,19
<b>Produits bruts</b>	41	0,40	44	0,33	43,40	0,31	24	0,42	23,20	0,48	44	0,20	39	0,19
<i>Demi-produits</i>	274	2,68	496	3,71	362,20	2,56	142	2,51	124,40	2,57	465	2,11	413	2,06
<i>Biens d'équip. agricoles</i>	5	0,05	3	0,03	0,70	0,00	4	0,07	14,20	0,29	11	0,05	22	0,11
<i>Biens d'équip. Industriels</i>	18	0,18	46	0,34	21,20	0,15	2	0,04	14,70	0,30	47	0,21	42	0,21
<i>Biens de consommation</i>	61	0,60	156	1,17	26	0,18	11	0,19	21,40	0,44	13	0,06	14	0,07
<b>Total général</b>	<b>10248</b>	<b>100</b>	<b>13375</b>	<b>100</b>	<b>14137</b>	<b>100</b>	<b>5661</b>	<b>100</b>	<b>4866</b>	<b>100</b>	<b>22031</b>	<b>100</b>	<b>20040</b>	<b>100</b>

\* Pour les années 1998 et 1999, il s'agit seulement du premier semestre  
Source : CNIS – Douanes algériennes

**Les importations**

Au niveau des importations, c'est le groupe des biens d'équipements industriels qui occupe la première place avec une structure qui oscille entre 27,30% en 1995 et 34,13% en 2001, et ce à l'exception de l'année 1997 où

ce groupe cède la première place au groupe d'alimentation, même si celui-ci ne dépasse que très légèrement le groupe des biens d'équipements industriels avec 29,88% contre 29,21%. La part importante qui revient aux équipements industriels dans les importations algériennes, confirmée par une nette progression en valeur (2937 millions de dollars US en 1995 et 3331 millions de dollars US en 2001) doit être relativisée puisque l'essentiel des biens d'équipements est absorbé par la branche des hydrocarbures. Conformément au plan de développement dont cette branche a bénéficié et qui est estimé à 20 milliards de dollars US dont la moitié est en devises. Quant au reste des équipements, il est constitué de matériel roulant<sup>(1)</sup>.

Il est à noter, en effet, que les hydrocarbures continuent de constituer la « locomotive » de la croissance en Algérie. Toujours, en matière d'importations, le poste alimentation occupe la deuxième place en terme de structure, sa part varie entre 29,88% en 1997 et 24,60% en 2001 ; ce qui est synonyme d'une facture alimentaire inquiétante pour l'Algérie puisque celle-ci avoisine les 2,5 milliards de dollars US ; ce qui dénote également la dépendance alimentaire dont souffre l'Algérie étant donné que le 1/4 des importations algériennes est constitué de produits alimentaires dont les céréales, semoules et farines qui coûtent environ un milliards de dollars US et les produits laitiers qui coûtent environ 500 millions de dollars US pour l'année 2001<sup>(2)</sup>. Cette situation est d'autant plus préoccupante que la dépendance alimentaire semble chronique puisque la facture alimentaire reste pratiquement la même sur toute la période. La réponse à cette préoccupation devrait venir du très ambitieux Plan National de Développement Agricole (PNDA). Qui devrait avoir une vocation stratégique et non spéculative et ce, en encourageant et en développant les créneaux à même de réduire la dépendance alimentaire de l'Algérie.

La troisième place dans le total des importations algériennes revient aux demi-produits destinés à l'outil de production avec une part qui dépasse les 18% sur toute la période considérée et qui arrive même à atteindre 22,04% en 1995. En valeur, l'Algérie importe pour presque 2 milliards de dollars US de demi-produits ; ce qui dénote l'importance des besoins de l'outil algérien de production satisfaits par l'extérieur, et par conséquent, le manque d'intégration du tissu industriel algérien.

Il est à noter, cependant, que si ces demi-produits sont associés aux autres biens intermédiaires destinés au fonctionnement de l'outil de

---

(1) Voir projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du 1<sup>er</sup> semestre 2001, CNES, octobre 2001

(2) Statistiques douanières du commerce extérieur année 2001, p.40

production, le poste de tous ces produits intermédiaires occuperait la deuxième place dans les importations algériennes, puisqu'il atteindrait les 24,89% en 2001 ; ce qui équivaut à 2428 millions de dollars US ; c'est-à-dire que l'outil de production algérien, pour fonctionner nécessite des biens intermédiaires qui coûtent à l'Algérie environ 2,5 milliards de dollars US. Enfin, le groupe des biens de consommation non alimentaires vient en quatrième et dernière position si on excepte les biens d'équipements agricoles qu'on peut associer aux biens d'équipements industriels, et si on fait joindre l'énergie et les produits bruts aux demi-produits qui constituent, ensemble, les biens intermédiaires.

Mais la dernière place qu'occupe ce groupe dans les importations algériennes n'est pas du tout synonyme de poids négligeable puisqu'en terme de structure, la part des biens de consommation non alimentaire oscille autour de 15% sur toute la période ; ce qui représente en valeur, pour l'année 2001 par exemple, 1,444 milliards de dollars US et qui a même atteint 1,751 milliards de dollars US pour l'année 1995. Il faut souligner que la composante principale de ce groupe est constituée de « médicaments » avec 32,81% (457,1 millions de dollars US) en 2000, et 33,5% (483,7 millions de dollars US) en 2001 suivie des « parties et accessoires des véhicules automobiles » avec 6,73%, en 2000 et 6,93%, en 2001 qui sont à leur tour suivis des « bouchons et capsules pour bouteilles » avec 5,84%, en 2000 et 5,60%, en 2001, viennent ensuite d'autres sous-groupes tels que « les appareils récepteurs de télévision », « les réfrigérateurs et congélateurs », les « pneumatiques neufs en caoutchouc »...<sup>(1)</sup>.

Quant à la valeur totale des importations algériennes, son évolution est allée en diminuant. Nous pouvons constater, en effet, que l'Algérie a importé pour 10,761 milliards de dollars US, en 1995 contre seulement 9,98 milliards de dollars US, en 1996 et 9,173 milliards de dollars US, en 2000, puis 9,760 milliards de dollars US, en 2001.

Ce recul des importations coïncide avec la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel qui vise, entre autres, la compression des importations dont le but final est la diminution de la demande globale qui s'inscrit dans une politique de redressement économique et ce, à défaut d'une véritable relance économique et d'une augmentation de la production domestique pour faire face à cette demande globale<sup>(2)</sup>.

---

(1) Présentation des résultats du commerce extérieur algérien, année 2001, statistiques douanières du commerce extérieur.

(2) Voir H. Benissad : L'ajustement structurel l'expérience du Maghreb, OPU, Alger, 1999, p.09

De cette analyse des importations algériennes, nous pouvons retenir que l'économie algérienne souffre de plusieurs faiblesses qui la rendent dépendante de l'extérieur et qui, par conséquent, la rendent fragile. Ce qui est préoccupant pour l'économie algérienne ce n'est pas le recours à l'extérieur puisque toutes les économies du monde commercent entre elles et sont interdépendantes dans le cadre de la mondialisation des échanges ; mais c'est plutôt ce manque de vision stratégique qui frappe les différentes politiques économiques de l'Algérie. En effet, nous pouvons facilement repérer ces faiblesses par les lourdes et constantes factures qui coûtent très cher à l'Algérie et qui touchent notamment : les produits alimentaires (les céréales, le lait et les produits laitiers), les biens de consommation non alimentaire (les produits pharmaceutiques, les bouchons et capsules, les pneumatiques...), les demi-produits et les biens d'équipements industriels.

Parmi ces biens importés, l'Algérie peut aisément envisager le remplacement de certains d'entre-eux. Bien-sûr, il ne s'agit pas là d'un retour à la stratégie de développement par substitution d'importations où il est question « de repérer les débouchés importants du marché intérieur, de s'assurer de la capacité des industriels locaux à maîtriser les techniques de production et d'ériger des obstacles protecteurs afin d'éviter la concurrence étrangère »<sup>(1)</sup> ; mais plutôt d'un recours à l'investissement dans les créneaux où l'Algérie peut disposer d'avantages comparatifs et ce en faisant appel au capital privé national ou au capital étranger ou à l'association des deux, tout en les encourageant par des mesures incitatives : exonération d'impôts, mise en place d'infrastructures nécessaires, allègement des procédures administratives...

## ***1.2. Les exportations***

Au niveau des exportations, la part du secteur énergétique oscille autour de 95% et atteint même 97,22%, en 2000 et 97,19%, en 2001. Autrement dit, les hydrocarbures participent à hauteur de 95 à 97% aux recettes d'exportations d'où le rôle vital que joue ce secteur dans l'économie algérienne mais également, et surtout, la dépendance de celle-ci par rapport à ce secteur. Il faut donc souligner l'extrême fragilité de l'économie algérienne qui reste dépendante, dans des proportions très importantes, des fluctuations des cours du pétrole sur le marché mondial. L'expérience de l'année 1986 qui a vu ces cours chuter en est la meilleure preuve.

Quant aux exportations hors hydrocarbures, elles restent insignifiantes en valeur. Pour l'année 2001, par exemple, l'Algérie a exporté pour le montant de 20,040 milliards de dollars US avec 19,476 milliards de

dollars US provenant du secteur énergétique et seulement 564 millions de dollars US provenant de l'ensemble des autres secteurs.

Néanmoins, si la valeur des exportations hors hydrocarbures est faible, celles-ci semblent très diversifiées, comme le montre le tableau N° 2 ci-dessous.

**Principaux produits hors hydrocarbures exportés durant l'année 2000 et l'année 2001**

**Tab. N° 2**

<i>Désignation du groupe</i>	<i>Année 2000</i>		<i>Année 2001</i>	
	<i>Valeurs en</i>	<i>Structure</i>	<i>Valeurs en</i>	<i>Structure</i>
	<i>MN \$</i>	<i>%</i>	<i>MN \$</i>	<i>%</i>
<b>Demi-produits dont :</b>	<b>465</b>	<b>75,98</b>	<b>413</b>	<b>73,23</b>
– Huiles et autres produits provenant de la distillation				
– des goudrons	189,65		177,94	
– Ammoniacs anhydres	56,16		51,7	
– Hydrogène et gaz rares	20,67		28,5	
– Hydrocarbures cycliques	32,78		23,8	
– Demi produits en fer et en acier	28,66		20,06	
– Zinc sous forme brute	20,41		12,06	
<b>Biens d'équipements industriels dont :</b>	<b>47</b>	<b>7,68</b>	<b>42</b>	<b>7,45</b>
– câbles coaxiaux	0,04		10,7	
– Tracteurs	5,35		8,87	
– Remarques et semi remorques	0,06		3,69	
– Instruments et appareils de Géodésie	5,10		2,09	
<b>Produits bruts dont :</b>	<b>44</b>	<b>7,19</b>	<b>39</b>	<b>6,91</b>
– Phosphates	20,5		16,8	
– Liège naturel	5,02		3,7	
– Déchets et débris de fonte	4,85		3,6	
– Liège naturel brut	4,02		3,3	
<b>Produit alimentaires dont :</b>	<b>32</b>	<b>5,23</b>	<b>34</b>	<b>6,08</b>
– Dattes	14,75		9,7	
– Autres légumes à l'état frais ou réfrigéré	–		4,3	
– Crustacés, mollusques	3,31		4,03	
– Vins et raisins	5,25		3,4	
<b>Biens d'équipements agricoles dont :</b>	<b>11</b>	<b>1,80</b>	<b>22</b>	<b>3,90</b>
– Tracteurs agricoles	5,35		13,96	
– Appareils mécaniques	4,77		3,92	
– Accessoires de tuyauterie etc.	0,86		0,07	
<b>Biens de consommation dont :</b>	<b>13</b>	<b>2,12</b>	<b>14</b>	<b>2,48</b>
– Savons et préparations organiques	4,80		3,3	
– Journaux et publications périodiques	1,70		1,6	
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>	<b>100,00</b>	<b>564</b>	<b>100,00</b>

**Source : Statistiques douanières du commerce extérieur, 2001**

Le tableau ci-dessus nous permet, en effet, de voir qu'en 2001, par exemple, l'Algérie a exporté des demi-produits, des biens d'équipements industriels, des produits bruts, des produits alimentaires, des biens d'équipements agricoles et des biens de consommation, même si elle le fait dans des proportions très inégales. En effet, sur les 564 millions de dollars US de recettes hors hydrocarbures réalisées en 2001, 413 millions de dollars US proviennent des seuls demi-produits (huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons, ammoniacs, hydrogène et gaz rares, hydrocarbures cycliques, demi-produits en fer et en acier, zincs sous forme brute).

Les autres groupes de produits participent beaucoup moins à l'exportation : 42 millions de dollars US pour les biens d'équipements industriels (câbles coaxiaux, tracteurs, remorques et semi-remorques, instruments et appareils de géodésie), 39 millions de dollars US pour les produits bruts (phosphates, liège naturel brut, déchets et débris de fonte), 34 millions de dollars US pour les produits alimentaires (dattes, légumes, crustacés et mollusques, vins et raisins), 22 millions de dollars US pour les biens d'équipements agricoles (tracteurs agricoles, appareils mécaniques, accessoires de tuyauterie...), et enfin 14 millions de dollars US pour les biens de consommation non alimentaire (savons et préparations organiques, journaux et périodiques).

Ce sont là donc des signaux supplémentaires qui viennent s'ajouter à ceux déjà observés au niveau des importations et qui constituent des opportunités d'investissements nationaux et étrangers. Ces opportunités sont repérables au niveau des créneaux hors hydrocarbures qui connaissent des exportations ; même si celles-ci restent en deçà de ce qu'elles devraient être. En effet, ces exportations, si faibles soient-elles, montrent l'existence d'un tissu économique potentiellement exportateur ; ce qui est de nature à intéresser les investisseurs pour peu que le terrain s'y prête : mise à niveau de ce tissu économique, réforme et modernisation du système bancaire et financier... Il est important de souligner que les investissements devraient toucher toutes les branches, en dehors des produits bruts qui gagneraient à être transformés localement avant d'être exportés.

Ce qui est préoccupant, donc, ce n'est pas l'absence de diversification des exportations algériennes, comme il est communément admis, mais c'est plutôt la faiblesse des exportations hors hydrocarbures. Il s'agit donc de veiller à développer celles-ci, à les intensifier et à rendre la balance commerciale hors hydrocarbures moins défavorable pour l'Algérie.

## ***2. Les relations commerciales entre l'Algérie et l'Union Européenne à l'heure de l'accord d'association***

Il serait utile de voir le poids qui revient à l'UE dans les échanges extérieurs de l'Algérie et de montrer les défis et les opportunités que renferme l'accord d'association signé entre les deux parties.

### ***2.1. La place de l'Union Européenne dans le commerce extérieur de l'Algérie***

Pour connaître les partenaires commerciaux de l'Algérie au niveau des importations et des exportations, il est nécessaire de suivre l'orientation géographique de ses flux d'échanges extérieurs et qui sont présentés par le tableau N° 3 ci-dessous.

**Répartition du commerce extérieur de l'Algérie par région géographique (1995 – 2001)  
en 10<sup>6</sup> US Dollars et en %**

*Importations*

*Tab. N° 3*

Année	1995		1996		1997		2000		2001	
	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%	Val.	%
<b><i>Union Européenne</i></b>	6384	59,32	6589	62,53	4985	59,72	5256	57,30	5798	59,41
<b><i>O.C.D.E.</i></b>	2764	25,68	2000	21,98	1931	23,13	2194	23,92	2210	22,64
<b><i>Autres pays d'Europe</i></b>	293	2,72	223	2,45	313	3,75	603	6,57	604	6,19
<b><i>Amérique du sud</i></b>	368	3,42	357	3,92	347	4,16	142	1,55	246	2,52
<b><i>Asie</i></b>	576	5,36	499	5,49	426	5,10	599	6,53	571	5,85
<b><i>Océanie</i></b>	–	–	–	–	–	–	64	0,70	89	0,91
<b><i>Pays arabes</i></b>	133	1,24	131	1,44	205	2,45	144	1,57	171	1,75
<b><i>Pays du Maghreb</i></b>	198	1,84	124	1,36	57	0,68	52	0,57	63	0,65
<b><i>Pays d'Afrique</i></b>	45	0,42	75	0,83	84	1,01	119	1,30	8	0,08
<b><i>Total général</i></b>	<b>10761</b>	<b>100</b>	<b>9098</b>	<b>100</b>	<b>8347</b>	<b>100</b>	<b>9173</b>	<b>100</b>	<b>9760</b>	<b>100</b>

**Exportations**

<b>Union Européenne</b>	6638	64,82	8059	60,25	8587	60,74	13792	62,60	12536	62,55
<b>O.C.D.E.</b>	2521	24,62	3376	25,24	3736	26,43	5825	26,44	5495	27,42
<b>Autres pays d'Europe</b>	325	3,17	740	5,53	693	4,90	181	0,82	80	0,40
<b>Amérique du sud</b>	299	2,92	734	5,49	722	5,11	1672	7,59	1340	6,69
<b>Asie</b>	195	1,9	186	1,39	185	1,31	210	0,95	288	1,44
<b>Océanie</b>	–	–	–	–	–	–	0	0,00	0	0,00
<b>Pays arabes</b>	18	0,18	16	0,12	25	0,18	55	0,25	69	0,34
<b>Pays du Maghreb</b>	226	2,21	251	1,88	175	1,24	254	1,15	227	1,13
<b>Pays d'Afrique</b>	18	0,18	13	0,10	13	0,09	42	0,19	5	0,02
<b>Total général</b>	<b>10240</b>	<b>100</b>	<b>13375</b>	<b>100</b>	<b>14137</b>	<b>100</b>	<b>22031</b>	<b>100</b>	<b>20040</b>	<b>100</b>

Source : CNIS – Douanes algériennes

La lecture de ce tableau laisse apparaître la place dominante qu'occupe l'UE aussi bien pour les importations que pour les exportations durant toute la période 1995 – 2001 et ce très loin devant les pays de l'OCDE. Par exemple, pour l'année 1995, les importations et les exportations algériennes sont réalisées avec l'Union Européenne à hauteur, respectivement de 59,32% et 64,82% ; alors que ces échanges se sont fait à hauteur de 25,68% et de 24,62%.

Le même constat peut être fait pour l'année 2001 où l'UE commerce dans des proportions très importantes avec l'Algérie puisque ses importations et ses exportations constituent l'essentiel des échanges extérieurs de l'Algérie. Ces proportions dépassent de loin celles de l'OCDE comme client et fournisseur de l'Algérie. Mais l'OCDE reste un partenaire commercial très important pour l'Algérie puisqu'elle occupe la deuxième place après l'UE et ce, très loin devant le reste des régions économiques, partenaires de l'Algérie. En effet, les autres pays d'Europe, l'Amérique du sud, l'Asie, les pays arabes, les pays du Maghreb, et les pays d'Afrique, tous réunis, ne commercent avec l'Algérie qu'à hauteur de 17,95% pour les importations algériennes et de 10,02% pour les exportations algériennes pour l'année 2001.

Force est de constater, malheureusement, que les régions auxquelles appartient l'Algérie géographiquement et même culturellement à savoir : le Maghreb, le monde arabe et l'Afrique viennent en dernière position dans le commerce extérieur de l'Algérie et ce, au profit des régions lointaines

géographiquement et culturellement comme les autres pays d'Europe, l'Amérique du sud et l'Asie.

Nous pouvons dire, en somme, que les flux d'échanges extérieurs de l'Algérie sont orientés en très grande partie vers l'Union Européenne et vers l'OCDE ; c'est-à-dire vers le Nord. Ceci veut dire, également, que l'économie algérienne est ouverte sur l'économie européenne et sur l'économie mondiale et s'y trouve donc forcément intégrée.

Nous pouvons, également, en déduire que les critères de proximité et de culture restent insuffisants pour voir les économies d'un même espace s'intégrer ; mais faut-il encore qu'il y ait un pôle économique développé et performant pour qu'il puisse entraîner dans son sillage cet espace et l'intégrer à lui.

Il s'agit, donc, pour l'Algérie de rendre son intégration, qui existe déjà par rapport à l'économie européenne et à l'économie mondiale, la plus avantageuse possible. Cette entreprise, difficile mais réalisable peut se faire par le remplacement progressif des importations grâce, notamment, aux IDE et par l'intensification des exportations hors hydrocarbures. Ce sont là, au moins, deux défis internes que l'économie algérienne doit relever. Mais cette économie algérienne très dépendante de l'extérieur et mono exportatrice va être encore sollicitée à relever de nouveaux défis : une Union Européenne qui s'élargit vers l'Est et qui forme face à l'Algérie, non plus des partenaires diversifiés, mais un bloc soudé qui ne parle plus que d'une seule voix ; et une zone de libre-échange en Méditerranée, dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen et qui est synonyme de démantèlement des barrières douanières.

## ***2.2. L'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne : défis et opportunités***

L'Algérie a participé à la conférence euro-méditerranéenne tenue à Barcelone les 27-28 novembre 1995. Elle a convenu, avec les pays de l'Union Européenne et les pays méditerranéens d'établir un partenariat global euro-méditerranéen par le vecteur d'un dialogue politique, un développement de la coopération économique et financière et une valorisation accrue de la dimension sociale, culturelle et humaine.

Il s'agit donc d'un partenariat à trois volets :

- un partenariat politique mais aussi de sécurité qui vise à définir un espace commun de paix et de stabilité.
- un partenariat économique et financier qui vise à construire une zone de prospérité partagée et ce, à travers l'instauration d'une zone de libre-

échange en Méditerranée, la coopération économique faisant appel aux investissements directs étrangers et la coopération financière par le biais du programme MEDA.

– un partenariat dans les domaines social, culturel et humain qui vise à développer les ressources humaines, et à favoriser la compréhension entre les différentes cultures et les échanges entre les sociétés civiles.

En somme, c'est un partenariat qui touche à tous les aspects des relations qui peuvent exister entre les différents pays. Mais, pour notre étude, c'est le volet économique et financier qui doit retenir notre attention, même si les deux autres volets ont aussi leur importance.

La mise en œuvre de ce partenariat doit passer par la signature d'accords d'association entre l'Union Européenne et les pays méditerranéens.

« L'accord d'association constitue, selon l'article XXIV de l'Accord Général, une étape avant l'établissement dans un délai raisonnable, de l'union douanière ou de la zone de libre-échange. Ce type d'accord est partiellement fondé sur le principe de réciprocité. Il se rapproche de la zone de libre-échange mais comporte des dérogations sur des secteurs, des instruments de politique commerciale et sur les libertés de circulation »<sup>(2)</sup>.

L'Algérie, pays méditerranéen, est concernée par cet accord d'association. Elle est entrée, dès 1997, en négociations avec l'UE en vue de signer cet accord dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen. Paraphé le 19 décembre 2001, cet accord d'association entre l'Algérie et l'UE a été signé le 22 avril 2002 à Valence (Espagne) et attend d'être ratifié par les parlements algérien, européen et les différents parlements des pays membres de l'UE.

La lecture de cet accord <sup>(3)</sup> nous permet de voir qu'il s'inscrit dans l'esprit du processus de Barcelone puisqu'il s'y réfère dans tous ses aspects. Mais pour notre part, nous avons surtout retenu l'aspect commercial, la coopération économique, la coopération régionale et la coopération financière.

En ce qui concerne la libre circulation des marchandises, l'article 6 souligne la conformité avec les dispositions du GATT de 1994 puis de l'OMC et prévoit l'établissement progressif d'une zone de libre-échange « pendant une période de transition de 12 ans au maximum à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord ».

Pour ce qui est des produits industriels, il est prévu le démantèlement graduel des droits de douane et des taxes applicables, à l'importation en Algérie, aux produits originaires de la Communauté. Ce démantèlement se fait par des réductions sur le droit de base qui est le taux effectivement

appliqué à l'égard de la Communauté à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2002 et ce, jusqu'au démantèlement total, selon un calendrier fixé par l'article 9 et étalé sur 12 années.

L'accord d'association prévoit, néanmoins, des mesures de sauvegarde. En effet, pour les produits en difficulté, le calendrier peut être révisé, selon l'article 11, d'un commun accord par le comité d'association, mais la révision demandée ne peut pas dépasser la période de transition de 12 années. Si dans les 30 jours qui suivent la notification de la demande, le comité n'a pas pris de décision, le comité peut alors suspendre le calendrier pour une période ne dépassant pas une année. De plus, quand il y a des « industries naissantes, ou des secteurs en restructuration ou confrontés à de sérieuses difficultés qui peuvent entraîner de graves problèmes sociaux » ; dans ce cas « des mesures exceptionnelles de durée limitée qui dérogent aux dispositions de l'article 9 peuvent être prises par l'Algérie sous forme de droits de douane majorés ou rétablis ».

Mais ces mesures de sauvegarde restent insuffisantes et contraignantes. En effet, les droits de douane ne peuvent excéder 25% et la valeur totale des importations des produits soumis à ces mesures ne devant pas excéder 15% des importations totales de la Communauté en produits industriels. De plus, « ... Ces mesures sont appliquées pour une période n'excédant pas 5 ans à moins qu'une durée plus longue ne soit autorisée par le comité d'association ». Ces mesures « ... cessent d'être applicables au plus tard à l'expiration de la période maximale de transition... ».

La contrainte est poussée encore plus loin quand l'article 11 ajoute que « de telles mesures ne peuvent être introduites pour un produit que s'il s'est écoulé plus de 3 ans depuis l'élimination de tous les droits et restrictions quantitatives ou taxes ou mesures d'effet équivalent concernant ledit produit ».

Quant à la coopération économique, l'accord stipule qu'elle est censée toucher les domaines d'activité subissant des contraintes et des difficultés internes ou affectées par le processus de libéralisation de l'ensemble de l'économie algérienne et plus spécialement par la libéralisation des échanges entre l'Algérie et la Communauté.

L'accord appelle également, dans son article 50, à une coopération régionale « en vue de permettre à cet accord de développer son plein effet, au regard de la mise en place du partenariat euro-méditerranéen et au niveau maghrébin, les parties s'attachent à favoriser tout type d'action à impact régional ou associant d'autres pays... ».

La coopération industrielle est également évoquée. En effet, l'article 53 parle d'une coopération industrielle visant, entre autres, à soutenir des

actions de nature à promouvoir en Algérie l'investissement direct et le partenariat industriel.

A propos de la coopération financière, l'article 79 stipule qu'elle vise notamment à faciliter les réformes, à moderniser l'économie, à la mise à niveau des infrastructures économiques et à la promotion de l'investissement privé.

Ce qu'il faut retenir de la lecture de l'accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne est qu'il est de caractère déséquilibré. En effet, l'aspect commercial l'emporte nettement sur l'aspect de la coopération économique. De plus, il s'y dégage un caractère obligatoire et contraignant pour le volet commercial qui demande à l'Algérie de respecter un échéancier précis, alors que nous y lisons un caractère intentionnel pour les autres volets.

La coopération économique que prévoit cet accord semble, en effet, insuffisante et du coup, ce sont les opportunités présentées qui s'avèrent faibles ; contrairement aux difficiles défis que renferme cet accord et que l'Algérie doit relever. Des défis que traduit le démantèlement de toutes les barrières douanières, avec toutes les conséquences qui suivent et qui frappent de plein fouet l'économie algérienne : manque à gagner pour les recettes budgétaires, concurrence des produits étrangers pour les produits algériens qui ne seront plus protégés ; ce qui entraîne la fermeture d'usines et donc la suppression d'emplois et le chômage...

En définitive, dans l'état actuel des choses, cet accord d'association est beaucoup plus favorable à la Communauté qu'à l'Algérie puisqu'il garantit à l'UE la sauvegarde, voire même l'expansion d'un marché algérien déjà existant ; de même que cet accord lui assure un approvisionnement énergétique d'origine algérienne. Cependant, l'Algérie n'a d'autres choix que de s'intégrer dans un espace économique régional, en l'occurrence, l'espace euro-méditerranéen, tout en essayant de bénéficier des opportunités que la régionalisation peut bien lui offrir ; même si celle-ci ne la prémunit pas des aléas de la mondialisation<sup>(4)</sup>.

### ***Conclusion***

Au terme de cette étude, nous pouvons dire que l'économie algérienne se trouve en face de plusieurs défis : anciens et nouveaux, internes et externes.

Nous avons relevé, pour notre part, qu'elle doit réduire sa dépendance envers le secteur de l'énergie en intensifiant ses exportations hors hydrocarbures et qu'elle doit réduire ses importations en les remplaçant partiellement. Mais de nouveaux défis liés au processus de libéralisation et véhiculés par l'accord d'association viennent s'ajouter aux anciens. L'Algérie ne peut relever ces défis que si elle rend son insertion dans l'espace économique euro-méditerranéen la plus avantageuse possible.

Pour ce faire, il faut saisir les opportunités que présente l'accord d'association :

- aide financière, qu'il faut absorber entièrement,
- aide technique aux réformes qu'il faut faire aboutir,
- mais aussi et surtout les investissements directs étrangers qu'il faut savoir attirer (<sup>5</sup>)

Voici donc les conditions qui peuvent permettre à l'Algérie de relever les défis auxquels son économie fait face ; qu'ils soient anciens ou nouveaux.

## Références

<sup>1</sup>) Voir « Petit guide de développement », in revue « Problèmes économiques » n° 2684, 18 octobre 2000, p.03

<sup>2</sup>) Voir M–A. Barthes, Economie de l'Union Européenne, éd. Economica, Paris, 2000, p.35

<sup>3</sup>) Voir Accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères.

<sup>4</sup>) A ce propos, nous avons noté plus haut que l'article 6 de l'accord d'association souligne la conformité avec les dispositions du GATT puis de l'OMC. De plus, dans son article « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », Philippe Hugon souligne que l'espace régional est une des échelles de régulation de l'économie mondiale. in Revue « Problèmes économiques », n° 2782, octobre 2002, p.18

<sup>5</sup>) Pour attirer les IDE, il faut faire aboutir les réformes et lever, donc, les résistances liées à des intérêts acquis lors des premières réformes axées sur le marché ; comme nous l'explique l'économie politique des réformes. Voir O. Havrylyshyn et Th. Wolf, « Finances et développement », juin 1999, p.15

## Bibliographie

- Accord d'association entre l'Algérie et l'Union Européenne, Ministère des Affaires Etrangères.
- Barthes M–A., Economie de l'Union Européenne, éd. Economica, Paris, 2000
- Benissad H. : L'ajustement structurel l'expérience du Maghreb, OPU, Alger, 1999
- CNES, Projet de rapport sur la conjoncture économique et sociale du 1<sup>er</sup> semestre 2001, octobre 2001
- CNIS, Douanes algériennes.
- Havrylyshyn O. et Wolf Th., Finances et développement, juin 1999
- Hugon Ph., « Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation », Problèmes économiques, n°2782, octobre 2002
- Revue « Problèmes économiques », n° 2684, octobre 2000
- Statistiques douanières du commerce extérieur, Douanes algériennes, année 2001